

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Conseil communautaire
du mercredi 29 juillet 2020

Procès-verbal de la séance

Ordre du jour :

FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2020

Comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019, affectation des résultats 2019 sur 2020

- 1 - Budget principal : comptes de gestion et administratif 2019
- 2 - Budget principal : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 3 - Budget annexe des parcs de stationnement : comptes de gestion et administratif 2019
- 4 - Budget annexe des parcs de stationnement : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 5 - Budget annexe zone d'activités des Terrasses : comptes de gestion et administratif 2019
- 6 - Budget annexe hôtel d'entreprises/locations immobilières : comptes de gestion et administratif 2019
- 7 - Budget annexe hôtel d'entreprises/locations immobilières : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 8 - Budget annexe zone industrielle du Poirier : comptes de gestion et administratif 2019
- 9 - Budget annexe zone industrielle du Poirier : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 10 - Budget annexe eau potable : comptes de gestion et administratif 2019
- 11 - Budget annexe eau potable : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 12 - Budget annexe du SPANC : comptes de gestion et administratif 2019
- 13 - Budget annexe du SPANC : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020
- 14 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : comptes de gestion et administratif 2019
- 15 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon : bilan d'exécution de l'AP/CP
- 16 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire : affectation des résultats 2019 sur le budget 2020

Comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019, affectation des résultats 2019 sur 2020 des syndicats dissous suite à la prise de compétence eau et assainissement le 01/01/2020

- 17 - Budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins : comptes de gestion et administratif 2019
- 18 - Budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins : clé de répartition applicable pour les actifs et subventions non identifiés et pour l'affectation des résultats
- 19 - Budget du syndicat des eaux de Yermenonville - comptes de gestion et administratif 2019
- 20 - Budget du syndicat des eaux de Gué de Longroi Levainville : comptes de gestion et administratif 2019
- 21 - Budget du syndicat intercommunal de pompage de Soulaire : comptes de gestion et administratif 2019
- 22 - Budget du SIREB (gestion des boues) : comptes de gestion et administratif 2019
- 23 - Budget annexe du syndicat intercommunal de l'assainissement de Bailleau Gallardon : comptes de gestion et administratif 2019

Budgets primitifs 2020

- 30 - Budget annexe parcs de stationnement - Reprise de l'excédent du budget annexe parcs de stationnement 2019 au budget principal 2020
- 31 - Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe MSP d'Epernon
- 32 - Budget principal : budget primitif 2020
- 33 - Budget annexe parcs de stationnement : budget primitif 2020
- 34 - Budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) : budget primitif 2020
- 35 - Budget annexe zone d'activité du Poirier : budget primitif 2020
- 36 - Budget annexe SPANC : budget primitif 2020
- 37 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon : budget primitif 2020
- 38 - Budget annexe de l'eau - décision modificative n° 1
- 39 - Budget annexe de l'assainissement - décision modificative n° 1

RESSOURCES HUMAINES

- 41 - Création d'un poste d'assistant(e) maternel(le)

INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt, le 29 juillet à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, dans la salle de Savonnière à Epernon (28230).

Stéphane LEMOINE appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Sylvie ROLAND, Jean-Pierre ALCIERI, Cécile DAUZATS, Youssef AFOUADAS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Jean-Noël MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Denis DURAND, Armelle THERON-CAPLAIN, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Michelle MARCHAND, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVERE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Marion NOBRE (*suppléante d'Emmanuel MORIZET*), Bertrand DE MISCAULT, Caroline BOUCAUX (*suppléante de Nicolas DORKELD*), Philippe RENAUD, Christel CABURET, Gérald COIN, Marie José GOFRON, Michel CRETON, Daniel MORIN, Jean-Claude SOLIGNAT (*suppléant de Patrick LENFANT*), Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Eric SEGARD donne pouvoir à Elisabeth LEVESQUE
Anne PONÇON donne pouvoir à Jacques GAY
Nathalie BROSSAIS donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON
Patrick PRIEUR donne pouvoir à Gérard WEYMEELS

Absents excusés :

Nicolas PELLETIER, Xavier-François MARIE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY

Secrétaire de séance :

Béatrice BONVIN-GALLAS

Stéphane LEMOINE annonce que le point relatif à la révision des tarifs du centre aquatique l'Iliade à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est retiré de l'ordre du jour.

FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du budget d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise le dialogue et les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière claires et lisibles, le rapport doit être mis en ligne sur le site de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption. Il fait l'objet d'une délibération et d'un vote par l'assemblée délibérante.

Jean-Pierre RUAUT, vice-président, présente le rapport d'orientations budgétaires 2020, dont un exemplaire papier a été remis à chaque conseiller communautaire.

Stéphane LEMOINE précise que les salaires des agents transférés sur les compétences eau et assainissement sont intégrés sur le budget principal pour l'instant avec refacturation aux budgets annexes.

Stéphane LEMOINE conclue la présentation en indiquant que dès la rentrée, il faudra travailler sur un plan pluriannuel d'investissements (PPI) afin de faire les choix nécessaires et mettre à jour les scénarios qui détermineront à quel niveau il faudra porter l'emprunt, le taux d'intérêt étant très bas et les besoins d'investissement très nombreux.

Débat :

Bruno ESTAMPE regrette que le document présenté n'ait pas été adressé au préalable et seulement remis sur table. Cela aurait permis plus de débat. Il souligne que les 2 scénarios proposés comprennent une augmentation de taxe, il n'y a pas de 3^{ème} scénario sans augmentation. La compétence GEMAPI n'a pas été évoquée et il n'y a pas de prévision de taxe GEMAPI pour travailler sur l'avenir de cette compétence.

Jean-Pierre RUAUT répond qu'il aurait aimé transmettre ce document beaucoup plus tôt mais les conditions de réalisation n'ont rien facilité : crise sanitaire, report des élections, retard de transmission des éléments par la DDFIP, transfert des compétences eau et assainissement et reprise de très nombreux emprunts et reprise d'effectifs, ... Il n'y a pas eu non plus de commission des finances. Concernant le 3^{ème} scénario, il n'a pas été indiqué car il faut améliorer la CAF nette (capacité d'autofinancement) en diminuant les dépenses et en augmentant les recettes, le fonds de roulement est très intéressant (cumul des années antérieures), mais il faut que la CAF nette puisse financer les emprunts et permette d'investir.

Ce sont des éléments de réflexion qui peuvent être revus dans les années à venir. Il faut se donner les moyens de travailler sur un programme d'investissements et sur le soutien aux communes. Mais depuis la fusion, il y a eu des changements de périmètres et des changements de compétences, maintenant il faut travailler à plus long terme.

Stéphane LEMOINE précise qu'en cette année particulière, il était autorisé de présenter le ROB et le budget dans la même séance. Le contexte n'est pas à vouloir augmenter les impôts et les vice-présidents ne sont pas du tout dans cette optique mais il y a des besoins d'investissements et si on ne peut pas utiliser que partiellement le fonds de roulement. La crise a montré qu'il fallait un fonds de roulement permettant de faire face à des charges particulières : masques, aides aux entreprises, ... ou des pertes de recettes.

Bruno ESTAMPE entend la même chose que les années précédentes. Il partage certains arguments (aider les communes, améliorer la CAF nette, ...) mais trouve que la crise sanitaire a « bon dos » et demande une année de réflexion pour travailler différemment.

Stéphane LEMOINE répond que la collectivité n'a pas de PPI et doit en établir un. Le budget 2020 a été élaboré sans augmentation d'impôt. Ce sont des scénarii qui ont été présentés. Il faut également emprunter car les taux actuels sont très bas.

Michel DARRIVERE rappelle qu'un ROB est là pour indiquer quelques faiblesses et voir comment améliorer les résultats. La faiblesse est que les résultats ne sont pas suffisants pour la taille de la collectivité. Ce n'est pas une priorité d'augmenter les impôts mais de trouver comment augmenter le coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour obtenir plus de dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour cela il faut que les communes transfèrent plus de compétences. Une première piste est de transférer la participation au SDIS (service départemental d'incendie et de secours). Mais il faut aussi optimiser les coûts de fonctionnement. Il n'y aura pas de pression fiscale supplémentaire en 2020, voire non plus en 2021. Concernant la GEMAPI, il faut étudier la question pour 2021 mais la communauté de communes se trouve sur plusieurs bassins versants qui sont gérés par plusieurs syndicats, cela complexifie la gestion de la compétence. Or, nous n'aurons qu'une seule taxe sur le territoire, il faut donc connaître l'ensemble des projets des syndicats sur ce territoire.

Stéphane LEMOINE partage l'intervention sur la GEMAP, notamment sur la PI : protection des inondations. Il rappelle qu'en matière de développement économique, le territoire est très attractif, des entreprises s'installent. 160 personnes arriveront en septembre chez CLAAS à Ymeray. Il y a eu plusieurs ventes et promesses de vente sur le territoire.

Bruno ESTAMPE indique que dans certaines collectivités, la taxe GEMAPI a été créée et d'autres taxes ont été baissées.

Stéphane LEMOINE répond qu'il faut regarder le niveau d'investissement à faire avant de déterminer le niveau de la taxe. Il est évident que dans le contexte actuel, la stabilité des taxes serait une bonne chose.

Jean-Pierre RUAUT répond qu'il n'y a aucune augmentation de taxe en 2020. Il est important de mettre en place les bases d'une réflexion en début de mandat avec plusieurs scénarios et de travailler sur un PPI.

Daniel MORIN rappelle que, concernant le SITREVA, d'énormes efforts ont été faits, la DSP a été reconduite à un taux très avantageux puisque le financement de l'usine d'incinération de Ouarville est terminé. Une baisse du taux de TEOM a été envisagée sur 2020 mais cela n'a pas été fait. C'est à envisager pour 2021. L'Agglo du Pays de Dreux a choisi d'intégrer le SITREVA en 2020, cela permet d'avoir accès au centre de tri NATRIEL de Dreux qui a un coût de gestion beaucoup moins important que celui de Rambouillet. Le SITREVA est un syndicat attractif. Il y a toujours un contentieux à gérer avec le SIREDOM mais le tribunal lui a donné raison au SITREVA.

Stéphane LEMOINE confirme qu'une baisse de la TEOM d'1 M€ pourrait être envisagée dès l'année prochaine.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2020

Comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019, affectation des résultats 2019 sur 2020

En préambule, il est précisé que les votes des comptes de gestion 2019, des comptes administratifs 2018 et des affectations de résultats, feront l'objet de délibérations distinctes, et cela pour chaque budget. Jean-Pierre RUAUT, vice-président, a présenté, les uns à la suite des autres, les résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Les opérations de votes se sont déroulées ainsi : les comptes de gestion ont été adoptés sous la présidence de Stéphane LEMOINE. Puis Stéphane LEMOINE a quitté la salle et Jean-Pierre RUAUT a présenté au vote les comptes administratifs. Enfin, Stéphane LEMOINE est revenu dans la salle et a, de nouveau, présidé l'assemblée.

1 - Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget principal est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	31 156 812,13		31 156 812,13	-	31 156 812,13
RECETTES	32 696 795,49	5 712 925,54	38 409 721,03	-	38 409 721,03
RESULTAT FONCT	1 539 983,36	5 712 925,54	7 252 908,90	-	7 252 908,90
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	2 523 631,83		2 523 631,83	735 593,17	3 259 225,00
RECETTES	3 326 856,45	583 976,42	3 910 832,87	436 815,97	4 347 648,84
RESULTAT INVEST	803 224,62	583 976,42	1 387 201,04	- 298 777,20	1 088 423,84
TOTAL DEPENSES	33 680 443,96	-	33 680 443,96	735 593,17	34 416 037,13
TOTAL RECETTES	36 023 651,94	6 296 901,96	42 320 553,90	436 815,97	42 757 369,60
TOTAL	2 343 207,98	6 296 901,96	8 640 109,94	- 298 777,20	8 341 332,74
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et
ADOpte son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,
ADOpte le compte administratif relatif au budget principal pour l'année 2019, tel que présenté.

2 - Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget principal 2020 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R002 = 7 252 908.90 €** ;
- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R001 = 1 387 201.04 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget principal 2020, telle que présentée ci-dessus.

3 - Budget annexe des parcs de stationnement : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget parcs de stationnement est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET PARKINGS RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	111 597,01	-	111 597,01	-	111 597,01
RECETTES	127 186,68	54 868,39	182 055,07	-	182 055,07
RESULTAT FONCT	15 589,67	54 868,39	70 458,06	-	70 458,06
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	-	-	-		-
RECETTES	10 531,35	30 559,89	41 091,24		41 091,24
RESULTAT INVEST	10 531,35	30 559,89	41 091,24	-	41 091,24
TOTAL DEPENSES	111 597,01	-	111 597,01	-	111 597,01
TOTAL RECETTES	137 718,03	85 428,28	223 146,31	-	223 146,31
TOTAL	26 121,02	85 428,28	111 549,30	-	111 549,30
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et

ADOpte son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget parcs de stationnement pour l'année 2019, tel que présenté.

4 - Budget annexe des parcs de stationnement : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe parcs de stationnement 2020 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R002 = 70 458.06 €** ;

- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R001 = 41 091.24€**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe des parcs de stationnement 2020, telle que présentée ci-dessus.

5 - Budget annexe zone d'activités des Terrasses : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe zone d'activités des Terrasses est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET ZA TERRASSES RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	58 562,46	-	58 562,46	-	58 562,46
RECETTES	24 655,60	33 906,86	58 562,46	-	58 562,46
RESULTAT FONCT	- 33 906,86	33 906,86	-	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	-	- 58 562,46	- 58 562,46		- 58 562,46
RECETTES	58 562,46		58 562,46		58 562,46
RESULTAT INVEST	58 562,46	- 58 562,46	-	-	-

Il est rappelé que par délibération du 20/02/2020 n° 20_02_08, le conseil communautaire a décidé de dissoudre le budget annexe de la zone d'activités des Terrasses, l'ensemble des terrains (stocks) ayant été vendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe zone d'activités des Terrasses pour l'année 2019, tel que présenté.

6 - Budget annexe hôtel d'entreprises/locations immobilières : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe hôtel d'entreprises est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET HOTEL ENREPRISES RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	40 148,48	-	40 148,48	-	40 148,48
RECETTES	62 654,68	73 045,84	135 700,52	-	135 700,52
RESULTAT FONCT	22 506,20	73 045,84	95 552,04	-	95 552,04
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	24 747,10	-	24 747,10		24 747,10
RECETTES	24 043,00	6 489,00	30 532,00		30 532,00
RESULTAT INVEST	- 704,10	6 489,00	5 784,90	-	5 784,90
TOTAL DEPENSES	64 895,58	-	64 895,58	-	64 895,58
TOTAL RECETTES	86 697,68	79 534,84	166 232,52		166 232,52
TOTAL	21 802,10	79 534,84	101 336,94	-	101 336,94
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe hôtel d'entreprises pour l'année 2019, tel que présenté.

7 - Budget annexe hôtel d'entreprises/locations immobilières : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe hôtel d'entreprises 2020 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R002 = 95 552.04 €** ;
- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R001 = 5 784.90 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe Hôtel d'entreprises 2020, telle que présentée ci-dessus.

8 - Budget annexe zone industrielle du Poirier : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone industrielle du Poirier est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET ZI POIRIER RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	1 309 915,80		1 309 915,80	-	1 309 915,80
RECETTES	1 335 873,27		1 335 873,27	-	1 335 873,27
RESULTAT FONCT	25 957,47	-	25 957,47	-	25 957,47
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	1 121 884,77	-	1 121 884,77		1 121 884,77
RECETTES	1 253 483,45	300 000,58	1 553 484,03		1 553 484,03
RESULTAT INVEST	131 598,68	300 000,58	431 599,26	-	431 599,26
TOTAL DEPENSES	2 431 800,57	-	2 431 800,57	-	2 431 800,57
TOTAL RECETTES	2 589 356,72	300 000,58	2 889 357,30	-	2 889 357,30
TOTAL	157 556,15	300 000,58	457 556,73	-	457 556,73

FONDS DE ROULEMENT

RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et
ADOpte son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la zone industrielle du Poirier pour l'année 2019, tel que présenté.

9 - Budget annexe zone industrielle du Poirier : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe de la zone industrielle du Poirier 2020 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R002 = 25 957.47€** ;
- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R001 = 431 599.26€**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe zone industrielle du Poirier 2020, telle que présentée ci-dessus.

10 - Budget annexe eau potable : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	409 368,06		409 368,06	-	409 368,06
RECETTES	440 499,19		440 499,19	-	440 499,19
RESULTAT FONCT	31 131,13	-	31 131,13	-	31 131,13
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	237 295,26	864 731,61	1 102 026,87		1 102 026,87
RECETTES	920 298,32	-	920 298,32	344 702,00	1 265 000,32
RESULTAT INVEST	683 003,06	- 864 731,61	- 181 728,55	344 702,00	162 973,45
TOTAL DEPENSES	646 663,32	864 731,61	1 511 394,93	-	1 511 394,93
TOTAL RECETTES	1 360 797,51	-	1 360 797,51	344 702,00	1 705 499,51
TOTAL	714 134,19	864 731,61	- 150 597,42	344 702,00	194 104,58

FONDS DE ROULEMENT

RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de l'eau pour l'année 2019, tel que présenté.

11 - Budget annexe eau potable : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe de l'eau 2020 :

- le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **D001 = -181 728.55€**.
- et d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir une partie du déficit, au compte **R1068 = 31 131.13 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe de l'eau 2020, telle que présentée ci-dessus.

12 - Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe du SPANC est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET SPANC RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	64 992,05	-	64 992,05	-	64 992,05
RECETTES	64 264,20	6 022,24	70 286,44	-	70 286,44
RESULTAT FONCT	- 727,85	6 022,24	5 294,39	-	5 294,39
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	4 350,00	-	4 350,00		4 350,00
RECETTES	5 682,30	20 635,89	26 318,19		26 318,19
RESULTAT INVEST	1 332,30	20 635,89	21 968,19	-	21 968,19
TOTAL DEPENSES	69 342,05	-	69 342,05	-	69 342,05
TOTAL RECETTES	69 946,50	26 658,13	96 604,63	-	96 604,63
TOTAL	604,45	26 658,13	27 262,58	-	27 262,58
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et

ADOpte son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe SPANC pour l'année 2019, tel que présenté.

13 - Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe du SPANC 2020 :

- l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R002 = 5 294.39 €** ;

- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte **R001 = 21 968.19 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe du SPANC 2020, telle que présentée ci-dessus.

14 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de la MSP est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET MSP RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	1 350,00	-	1 350,00	-	1 350,00
RECETTES	-	-	-	-	-
RESULTAT FONCT	- 1 350,00	-	- 1 350,00	-	- 1 350,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	31 041,09	-	31 041,09		31 041,09
RECETTES	72 000,00	-	72 000,00		72 000,00
RESULTAT INVEST	40 958,91	-	40 958,91	-	40 958,91
TOTAL DEPENSES	32 391,09	-	32 391,09	-	32 391,09
TOTAL RECETTES	72 000,00	-	72 000,00	-	72 000,00
TOTAL	39 608,91	-	39 608,91	-	39 608,91

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la MSP d'Epernon pour l'année 2019, tel que présenté.

15 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon : bilan d'exécution de l'AP/CP

Compte tenu du montant total des travaux prévus pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire (2 502 657.35 €), le conseil communautaire par délibération 19-04-17 du 18/04/2019 a décidé de voter une Autorisation de Programme pour les 2 502 657.35 € concernés. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2019, 2020, 2021.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. La délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le bilan de l'année 2019 s'établit comme suit :

AP19-1 MSP EPERNON	Autorisation de programme	Crédits de paiements		
		2019	2020	2021
Inscription	2 502 657,35	801 000,00	1 449 079,80	252 577,55
Report			769 958,91	
Mandaté		31 041,09		
Solde / Total		769 958,91	2 219 038,71	
Financement réalisé		72 000,00		

Les crédits non utilisés de 2019 sont automatiquement reportés sur l'année 2020, comme indiqué dans la délibération initiale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan 2019 d'exécution de l'APCP de la maison de santé

16 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire : affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget 2020

Il est proposé de reprendre les sommes suivantes, dans le budget annexe MSP 2020 :

- le déficit de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte D002 = 1 350 € ;
- l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019, au compte R001 = 36 608.91 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats de 2019 sur le budget annexe MSP 2020, telle que présentée ci-dessus.

Comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019, affectation des résultats 2019 sur 2020 des syndicats dissous suite à la prise de compétence eau et assainissement le 01/01/2020

Jean-Pierre RUAUT, vice-président, a présenté, les uns après les autres, les résultats 2019 des budgets des syndicats dissous dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.

Les opérations de votes se sont déroulées de la même façon que pour le 1^{er} bloc de délibérations : les comptes de gestion ont été adoptés sous la présidence de Stéphane LEMOINE. Puis Stéphane LEMOINE a quitté la salle et Jean-Pierre RUAUT a présenté au vote les comptes administratifs. Enfin, Stéphane LEMOINE est revenu dans la salle et a, de nouveau, présidé l'assemblée.

17 - Budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	467 103,00		467 103,00		467 103,00
RECETTES	423 805,78	106 360,02	530 165,80		530 165,80
RESULTAT FONCT	- 43 297,22	106 360,02	63 062,80		63 062,80
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	413 803,35		413 803,35		413 803,35
RECETTES	402 343,49	76 966,55	479 310,04		479 310,04
RESULTAT INVEST	- 11 459,86	76 966,55	65 506,69		65 506,69
TOTAL DEPENSES	880 906,35		880 906,35		880 906,35
TOTAL RECETTES	826 149,27	183 326,57	1 009 475,84		1 009 475,84
TOTAL	- 54 757,08	183 326,57	128 569,49		128 569,49
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint-Piat-Mévoisins pour l'année 2019, tel que présenté.

18 - Budget du syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins : clé de répartition applicable pour les actifs et subventions non identifiés et pour l'affectation des résultats

Le syndicat des eaux et de l'assainissement de Saint Piat Mévoisins fonctionnait avec un seul budget pour les deux compétences distribution de l'eau et assainissement collectif. Un travail a été effectué avec les services de la DDFIP pour déterminer une clé de répartition permettant de dégager la part d'actif et de subventions non identifiées revenant à l'une et à l'autre de ces deux compétences. Cette clé pourrait également s'appliquer pour déterminer la part des résultats revenant à l'une et l'autre de ces deux compétences.

La clé de répartition proposée s'établit comme suit :

- clé assainissement : 83.72 %
- clé eau : 16.28 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la clé de répartition permettant de dégager la part d'actif et de subventions non identifiées revenant

APPROUVE la clé de répartition telle que présentée ci-dessus pour déterminer la part des résultats revenant au service de l'assainissement et au service de l'eau.

19 - Budget du syndicat des eaux de Yermenonville : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget du syndicat des eaux de Houx Yermenonville, Moineaux (Gas), Armenonville (Bailleau) est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	169 885,99	-	169 885,99	-	169 885,99
RECETTES	230 641,55	117 456.46	348 098,01	-	348 098,01
RESULTAT FONCT	60 755,56	117 456.46	178 212,02	-	178 212,02
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	66 519,37		66 519,37		66 519,37
RECETTES	62 686,02	25 829,17	88 515,19		88 515,19
RESULTAT INVEST	- 3 833,35	25 829,17	21 995,82		21 995,82
TOTAL DEPENSES	236 405,36		236 405,36		236 405,36
TOTAL RECETTES	293 327,57	143 285.63	436 613.20		436 603,30
TOTAL	56 922,21	143 285.63	200 207.84		200 207.84

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget du syndicat des eaux de Houx-Yermenonville-Moineau (Gas)-Armenonville (Bailleau), pour l'année 2019, tel que présenté.

20 - Budget du syndicat des eaux de Gué de Longroi Levainville - compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget du syndicat des eaux du Gué de Longroi Levainville est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

SIE GUE LEVAINVILLE RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	10 682,25		10 682,25		10 682,25
RECETTES		14 630,90	14 630,90		14 630,90
RESULTAT FONCT	- 10 682,25	14 630,90	3 948,65		3 948,65
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	42 871,37	6 354,18	49 225,55		49 225,55
RECETTES	6 354,18		6 354,18		6 354,18
RESULTAT INVEST	- 36 517,19	- 6 354,18	- 42 871,37		- 42 871,37
TOTAL DEPENSES	53 553,62	6 354,18	59 907,80		59 907,80
TOTAL RECETTES	6 354,18	14 630,90	20 985,08		20 985,08
TOTAL	- 47 199,44	20 985,08	- 38 922,72		- 38 922,72

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Madame Cécile DAUZATS)

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget du syndicat des eaux du Gué de Longroi-Levainville pour l'année 2019, tel que présenté.

21 - Budget du syndicat intercommunal de pompage des eaux de Soulaire : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget du syndicat de pompage des eaux de Soulaire est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

SIP SOULAIRES RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	360 168,66		360 168,66		360 168,66
RECETTES	1 960 132,58	561 854,38	2 521 986,96		2 521 986,96
RESULTAT FONCT	1 599 963,92	561 854,38	2 161 818,30		2 161 818,30
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	309 627,64		309 627,64		309 627,64
RECETTES	280 155,31	66 318,97	3 46 474,28		66 318,97
RESULTAT INVEST	- 29 472,33	66 318,97	36 846,64		36 846,64
TOTAL DEPENSES	669 796,30		669 796,30		669 796,30
TOTAL RECETTES	2 240 287,89	628 173,35	2 868 461,24		2 868 461,24
TOTAL	1 570 491,59	628 173,35	2 198 664,94		2 198 664,94
			FONDS DE ROULEMENT		RESULTAT NET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget du syndicat de pompage des eaux de Soulaire, pour l'année 2019, tel que présenté.

22 - Budget du SIREB (gestion des boues) : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées. Le compte administratif 2019 du budget du SIREB est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

SIREB RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	93 973,09		93 973,09		93 973,09
RECETTES	119 526,53	31 241,22	150 767,75		150 767,75
RESULTAT FONCT	25 553,44	31 241,22	56 794,66		56 794,66
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	9 463,73		9 463,73		9 463,73
RECETTES	9 257,13	5 017,24	14 274,37		14 274,37
RESULTAT INVEST	-206,60	5 017,24	4 810,64		4 810,64
TOTAL DEPENSES	103 436,82		103 436,82		103 436,82
TOTAL RECETTES	128 783,66	36 258,46	165 042,12		165 042,12
TOTAL	25 346,84	36 258,46	61 605,30		61 605,30

A la clôture de 2019 nous constatons un écart de 0.32 centimes en recettes de fonctionnement, qui provient de l'affectation des résultats antérieure. Fin 2017, le résultat de la section de fonctionnement s'élevait à 44 923.98 €. L'affectation du résultat, en 2018, s'élevait à 440.84 €.

Le résultat à reprendre au 002 était donc de 44 483.14 € (soit 44 923.98 - 440.84) et non pas de 44 482.82 € (inscription sur le BP 2018). La différence de 0.32 centimes provient donc d'une erreur d'inscription au compte 002 (44 482.82 €) au budget primitif 2018, d'où la différence actuelle de 0.32 cts, qui sera corrigée au moment de l'affectation des résultats.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019, **ADOpte** le compte administratif relatif au budget du SIREB pour l'année 2019, tel que présenté.

23 - Budget annexe du syndicat intercommunal de l'assainissement de Bailleau Gallardon : compte de gestion et compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2019 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2019 du budget du syndicat de l'assainissement de Bailleau Gallardon est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats s'établissent comme suit :

SIA BAILLEAU GALLARDON RESULTATS 2019	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS N-1	REALISATION CUMULES CLOTURE 2019	RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES	114 597,68	-	114 597,68	-	114 597,68
RECETTES	48 365,97	150 951,00	199 316,97	-	199 316,97
RESULTAT FONCT	- 66 231,71	150 951,00	84 719,29	-	84 719,29

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	102 829,00		102 829,00		102 829,00
RECETTES	79 111,21	29 592,10	108 703,31		108 703,31
RESULTAT INVEST	- 23 717,79	29 592,10	5 874,31		5 874,31
TOTAL DEPENSES	217 426,68	-	217 426,68		217 426,68
TOTAL RECETTES	127 477,18	180 543,10	308 020,28		308 020,28
TOTAL	- 89 949,50	180 543,10	90 593,60		90 593,60

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier de la collectivité, et **ADOpte** son compte de gestion 2019,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2019, avec le compte administratif 2019,

ADOpte le compte administratif relatif au budget syndicat d'assainissement de Bailleau-Gallardon, pour l'année 2019, tel que présenté.

24- intégration de l'affectation des résultats dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Suite à la prise de compétence eau et assainissement au 01/01/2020, les résultats des comptes administratifs des différents budgets dissous sont intégrés respectivement dans le budget annexe de l'eau et dans le budget annexe de l'assainissement, et sont agrégés comme suit :

Intégration dans le budget annexe de l'eau de la communauté de communes des résultats des comptes administratifs :

- du budget eau (historique),
- du syndicat de pompage de Soulaire,
- du syndicat des eaux du Gué de Longroi Levainville,
- du syndicat des eaux de Yermenonville, Houx, Gas (Moineau), Armenonville
- du syndicat des eaux de Saint Piat Mévoisins (16.28%),

L'affectation des résultats agrégés se présente comme suit :

CA SYNDICATS EAU 2019					CCPEIF	AGREGES	Commentaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SIP SOUL	SIE GUE LEV	SIE YERMENONV	SIA STPIAT MEV (16,28)	BA EAU CCPEIF	TOTAL	
DEPENSES	360 168,66	10 682,25	169 885,99	76 044,37	409 368,06	1 026 149,33	
RECETTES	1 960 132,58	-	230 641,55	68 995,58	440 499,19	2 700 268,90	
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 599 963,92	- 10 682,25	60 755,56	- 7 048,79	31 131,13	1 674 119,57	
REPORT N-1	561 854,38	14 630,90	117 456,46	17 315,41	-	711 257,15	
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	2 161 818,30	3 948,65	178 212,02	10 266,62	31 131,13	2 385 376,72	RF 002
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	309 627,64	42 871,37	66 519,37	67 367,19	237 295,26	723 680,83	
RECETTES	280 155,31	6 354,18	62 686,02	65 501,52	920 298,32	1 334 995,35	
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 29 472,33	- 36 517,19	- 3 833,35	- 1 865,67	683 003,06	611 314,52	
REPORT N-1	66 318,97	- 6 354,18	25 829,17	12 530,15	- 864 731,61	- 766 407,50	
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	36 846,64	- 42 871,37	21 995,82	10 664,49	- 181 728,55	- 155 092,97	DI 001
FONDS DE ROULEMENT	2 198 664,94	- 38 922,72	200 207,84		- 150 597,42		
RAR RECETTES					344 702,00	344 702,00	RAR en recettes déjà intégrés au BP
RESULTATS NETS					162 973,45	189 609,03	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre au compte 002, recettes de fonctionnement = 2 385 376.72 €

DECIDE de reprendre au compte 001, dépenses d'investissement = -155 092.97 €

25- intégration de l'affectation des résultats dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :

Intégration dans le budget annexe de l'assainissement collectif des résultats des comptes administratifs :

- du syndicat de l'assainissement de Bailleau Gallardon,
- du SIREB
- du syndicat des eaux de Saint Piat Mévoisins (83.72%)

L'affectation des résultats agrégées se présente comme suit :

CA SYNDICATS ASSAINISSEMENT 2019					Commentaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SIA BAI GALL	SIREB +0,32	SIA STPIAT MEV (83,72)	TOTAL	
DEPENSES	114 597,68	93 973,09	391 058,63	599 629,40	
RECETTES	48 365,97	119 526,53	354 810,20	522 702,70	
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 66 231,71	25 553,44	- 36 248,43	- 76 926,70	
REPORT N-1	150 951,00	312 412,22	89 044,61	271 236,83	
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	84 719,29	56 794,66	52 796,38	194 310,33	
intégration de 0,32 cents de 2017 du SIREB	84 719,29	56 794,98	52 796,38	194 310,45	RF 002
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	102 829,00	9 463,73	346 436,16	458 728,89	
RECETTES	79 111,21	9 257,13	336 841,97	425 210,31	
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 23 717,79	- 206,60	- 9 594,19	- 33 518,58	
REPORT N-1	29 592,10	5 017,24	64 436,40	99 045,74	
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	5 874,31	4 810,64	54 842,20	65 527,15	RI 001

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre au compte 002, recettes de fonctionnement = 194 310.45 €

DECIDE de reprendre au compte 001, recettes d'investissement = 65 527.15 €

BUDGET PRIMITIFS 2020

Jean-Pierre RUAUT, vice-président, présente les projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes.

26 - Budget annexe parcs de stationnement : budget primitif 2020

Le budget des parcs de stationnement (gare d'Epernon) s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 140 959,00 €

Section d'investissement : 51 622,59 €

Débat :

Jean-Pierre RUAUT précise qu'une baisse de recettes a été intégrée parce que les abonnés qui ont fait du télétravail n'ont pas payé leur abonnement pendant plusieurs mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget annexe des parcs de stationnement de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

27 - Budget annexe parcs de stationnement : reprise de l'excédent du budget annexe parcs de stationnement 2019 au budget principal 2020

Les articles R 2221-48 et 90 alinéas 3 du code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité de reverser le résultat excédentaire d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial) à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi il vous est proposé de reverser une partie de l'excédent du budget annexe parcs de stationnement au budget principal de la collectivité pour un montant de 40 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe parcs de stationnement au profit du budget principal de la communauté de communes pour un montant de 40 000 €.

28 - Budget principal : budget primitif 2020

En préambule, Jean-Pierre RUAUT expose les cinq éléments impactant sur le budget 2020 :

- L'impact financier de la crise sanitaire,
- La suppression de la taxe d'habitation,
- Le maintien des taux de fiscalité,
- Le souhait de régler la sorties des 16 communes,
- Le FPIC en augmentation.

Entre les baisses de recettes (redevances des services enfance, de la restauration scolaire, des filières de tri pour les OM , ...) et les dépenses supplémentaires (masque, gel, aides aux entreprises, ...), c'est un impact de près de 1M€ subit en raison de la crise sanitaire.

Puis, Jean-Pierre RUAUT présente le projet de budget par chapitres en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget principal s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 39 710 615,70 €

Section d'investissement : 4 335 468,79 €

Débat :

Patricia BERNARDON fait part du fait que concernant la présentation des dépenses d'investissements, il y a deux fois « gens du voyage ».

La DGA chargée des finances répond qu'il y a effectivement deux dossiers : une aire d'accueil sur Auneau-Bleury-Saint-Symphorien où il y a quelques travaux à réaliser et une aire d'accueil en projet sur Hanches avec l'intervention de l'EPFLi pour l'acquisition du foncier. Stéphane LEMOINE précise qu'effectivement le schéma départemental d'es aires d'accueil avait prévu une aire sur Auneau qui est construite, et une aire sur Hanches qui est toujours en réflexion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget principal 2020 de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

29 - Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon

Vu les articles L.2221-1 et 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M14 qui autorise le budget principal à équilibrer la section d'exploitation des budgets annexes,

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon,

Il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention de 15 000€ au budget annexe cité ci-dessus, pour l'année 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 15 000 € au budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaires d'Epernon,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2020, article 6521.

30 - Budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) : budget primitif 2020

Le budget hôtel d'entreprises, locations immobilières (zone d'activités de Pierres) s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 158 007,00 €

Section d'investissement : 34 427,90 €

Débat :

Jean-Pierre RUAUT rappelle que l'hôtel d'entreprise, qui compte 4 modules d'environ 200m² chacun, se situe à Pierres et a été construite par la communauté de communes des terrasses et Vallées de Maintenon.

Stéphane LEMOINE précise qu'il y a aura un module libéré en novembre et qu'il y a déjà deux candidats.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget hôtel d'entreprises, locations immobilières (zone d'activités de Pierres) de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

31 - Budget annexe zone d'activité du Poirier : budget primitif 2020

Le budget zone d'activités du Poirier s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 2 125 390,75 €

Section d'investissement : 2 097 045,01 €

Débat :

Jean-Pierre RUAUT précise que cette zone d'activités se situe à Nogent-le-Roi. Ce budget est géré par une comptabilité de stocks, avec des entrées et des sorties de terrains, donc c'est totalement différent des autres budgets.

Philippe AUFFRAY explique que ce budget a fait l'objet d'1,3M€ de préfinancement de la part du budget principal pour le financement des acquisitions foncières, des travaux d'aménagement et de viabilisation. Ensuite, on obtient un produit fini destiné à la vente. Au fur et à mesure des ventes, le budget annexe pourra rembourser le budget principal de son avance, l'objectif étant que le coût de la zone d'activités soit couvert à minima par les ventes. Cela donne lieu à un bénéfice mais aussi parfois à un déficit, mais c'est de toute façon, toute zone d'activités est créatrice d'emplois et de ressources fiscales. Dans un 1^{er} temps, 8 terrains sont prévus à la viabilisation, dont la vente est prévue au 2nd semestre 2021 (retard dû à la crise sanitaire).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget zone d'activités du Poirier de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

32 - Budget annexe SPANC : budget primitif 2020

Le budget du SPANC s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 88 845,00 €

Section d'investissement : 28 271,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget zone du SPANC de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

33 - Budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon : budget primitif 2020

Le budget de la maison de santé pluridisciplinaires d'Epernon s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 15 000,00 €

Section d'investissement : 2 219 038,71 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget de la maison de santé pluridisciplinaires d'Epernon de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

34 - Budget annexe eau potable : décision modificative n° 1

Le budget primitif du budget annexe eau potable a été voté par le conseil communautaire le 20 février 2020 afin d'assurer la continuité du service suite au transfert de la compétence. Il est proposé la décision modificative ci-dessous, suite à l'affectation des résultats du budget annexe eau potable de la communauté de communes et des syndicats dissous.

Une nouvelle décision modificative interviendra avant la fin de l'année, dès réception de l'ensemble des comptes administratifs, des prévisions budgétaires des budgets annexes des communes et les procès-verbaux relatifs aux actifs transférés.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Comptes	Intitulé	BP 2020	DM Montants	Total BP+DM
DF - Chap. 67	678	Autres charges exceptionnelles	11 000,00	1 569 283,75	1 580 283,75
DF - Chap. 023	023	Virement à la section d'investissement	0	816 092,97	816 092,97
Total Dépenses de fonctionnement				2 385 376,72	
RF - 002	002	Excédent de fonctionnement	0	2 385 376,72	2 385 376,72
Total Recettes de fonctionnement				2 385 376,72	
Section d'investissement					
Chapitre	Comptes	Intitulé		Montants	
DI - 001	001	Déficit d'investissement	0	155 092,97	155 092,97
DI - Chap. 13	13111	Subv. équipement Agence de l'eau	35 004,95	11 000,00	46 004,95
DI - Chap. 21	2151	Installation complexes spécialisées	0	190 000,00	190 000,00
DI - Chap. 21	2157	Agencement et aménagement matériel	125 000,96	60 000,00	185 000,96
DI - Chap. 23	2315	Immobilisation en cours Travaux	200 000,00	400 000,00	600 000,00
Total Dépenses d'investissement				816 092,97	
RI - Chap. 021	021	Virement de la section de fonctionnement	0	816 092,97	816 092,97
Total Recettes d'investissement				816 092,97	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modification n°1 du budget annexe eau potable.

35 - Budget annexe assainissement collectif : décision modificative n° 1

Le budget primitif de l'assainissement collectif a été voté par le conseil communautaire le 20 février 2020 afin d'assurer la continuité du service suite au transfert de la compétence. Il est proposé la décision modificative ci-dessous, suite à l'affectation des résultats des budgets annexes assainissement des syndicats dissous.

Une nouvelle décision modificative interviendra avant la fin de l'année 2020, dès réception de l'ensemble des comptes administratifs, des prévisions budgétaires des budgets annexes des communes et les procès-verbaux relatifs aux actifs transférés.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Comptes	Intitulé	BP 2020	DM Montants	Total BP+DM
DF - Chap., 011	604	Prestations de services	0	80 000,32	80 000,32
DF - Chap., 012	6215	Personnel (versement au BP)	11 000,00	36 200,00	47 200,00
DF - Chap., 67	678	Autres charges exceptionnelles	182 304,92	63 110,13	245 415,05
DF - Chap. 014	706129	Reversement redevance pour modernisation réseaux	30 000,00	15 000,00	45 000,00
Total Dépenses de fonctionnement				194 310,45	

Chapitre	Comptes	Intitulé		Montants	
RF - 002	002	Excédent de fonctionnement		194 310,45	194 310,45
Total Recettes de fonctionnement				194 310,45	
Section d'investissement					
Chapitre	Comptes	Intitulé		Montants	
DI - Chap. 21	2157	Agencement et aménagement matériel	0	65 527,15	65 527,15
DI - Chap. 23	2315	Immobilisation en cours Travaux	150 000,00	200 000,00	350 000,00
Total Dépenses d'investissement				265 527,15	
RI - 001	001	Excédent de fonctionnement	0	65 527,15	65 527,15
RI - Chap. 13	13118	Subv. Équipement		200 000,00	
Total Recettes d'investissement				265 527,15	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif.

RESSOURCES HUMAINES

36 – Création d'un poste d'assistant(e) maternel(le)

*Vu le Code de l'action sociale et des familles,
 Vu les articles L.1225-29, L.1225-17 et R. 4624-21 du Code du travail,
 Vu l'article L.2111-3 du Code de la santé publique,
 Vu les articles 57-5° et 75 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu les articles 45 et 46 de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,
 Vu les articles 9, 10, 11, alinéas 1^{er} et 2, 12,14 à 16, 17 et 18 du décret n° 85-1076 du 9 octobre 1985 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
 Vu les articles 2 et 4 du décret n° 2006-464 du 20 avril 2006 et l'arrêté du 30 août 2006 relatifs à la formation des assistants maternels,
 Vu les articles 2, 3 et 5 du décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles,*

Pour faire face à un départ en retraite au sein de la crèche familiale des Vergers à Epernon, il est proposé de créer un poste d'agent non titulaire à temps complet pour un an, renouvelable deux fois à compter du 01 septembre 2020. L'agent qui sera recruté sur ce poste devra être titulaire d'un agrément délivré par le service de PMI du Département d'Eure-et-Loir. Une personne est pressentie pour ce poste, elle dispose d'un agrément pour 3 enfants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CRÉE un poste d'assistante maternelle à temps complet pour un an,
AUTORISE M. le Président à signer le contrat avec l'agent,
DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôture la séance à 22h25 en souhaitant de bonnes vacances à tout le monde et en donnant rendez-vous aux conseillers communautaires pour une prochaine réunion, dans la 2^{ème} quinzaine de septembre.